

Séance du 28 novembre 2022

Afférents au Conseil Municipal :
23
En exercice : 19
Qui ont pris part à la délibération
23

L'an deux mil vingt deux, et le vingt huit novembre à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de M. Raymond GAQUERE, Maire de
La Couture.

Date de la Convocation
23-11-2022

Etaient présents : Mesdames et Messieurs, Raymond GAQUERE, DENOEUD Jean-
Michel, VAN-LANDUYT Isabelle, BLONDIAUX Danielle, BOUREL Jacques,
GUILBAUT Melinda, LECLERCQ Christophe, MARQUILLY Gaele, VINCENT
Jean-Marc, DOYER Régis, STIEVENART Alicia, LECOCQ Isabelle, BAR Jean-
François, DEVOS Eddy, DECLERCQ Caroline, CAYEZ Marc, FEVRIER Annick,
BOCLET Pierre, FONTAINE Marc,

Date d'affichage :
22-11-2022

Absents, excusés : COCQ Cécile, COURTIN Stéphane, DEBYTTERE Ingrid,
DEBONNEZ Régine,
Avaient donné pouvoir : COCQ Cécile, COURTIN Stéphane, DEBYTTERE Ingrid,
DEBONNEZ Régine,
Secrétaire de séance : Isabelle VAN-LANDUYT

Délibération N°
2022- 38

Objet de la
délibération :

Monsieur le Maire expose que la commune met en œuvre une activité de
découverte de la langue anglaise pour les élèves de l'école Saint Exupéry.

Recrutement d'un
vacataire pour animer
la découverte ludique
de la langue anglaise

Cette activité d'anglais ne constituent pas un besoin propre et permanent de la
collectivité et qu'il est, dès lors, nécessaire de faire appel à un vacataire pour les
dispenser,

Le Conseil Municipal, après délibérations, à l'unanimité :

Acte rendu exécutoire
après envoi en
Sous-Préfecture le
30/11/2022

AUTORISE Monsieur le Maire à recruter un vacataire du pour l'année scolaire
2022-2023,

Et publication le
29/11/2022

DECIDE de fixer à 30 euros bruts de l'heure, le montant de la vacation assurée
pour dispenser cette activité ludique d'anglais.

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce recrutement.

CHARGE monsieur le Maire de réaliser les démarches nécessaires à l'exécution
de la présente décision.



Raymond GAQUERE
Maire de La Couture

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.